

S.V.P. remplir en lettres moulées

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANTE, DE L'ÉTUDIANT

Nom et prénom

Code permanent UQAM

Programme

Code du programme

Nous, soussignées, soussignés demandons au Registrariat d'exclure de son programme l'étudiante, l'étudiant identifié ci-dessus à compter du trimestre d' _____ 20____, pour le(s) motif(s) suivant(s), conformément au *Règlement no 8 des études de cycles supérieurs* :

- Moyenne cumulative inférieure à 2,70 sur 4,30 (préciser) : _____
- Échec à plus d'une activité (préciser) : _____
- Échec à l'activité «projet de mémoire» «projet de thèse» ou l'équivalent (préciser) : _____
- Rejet du rapport, de l'essai, du mémoire
- Rejet de la thèse, avant ou après soutenance, selon le cas
- Fin du délai imparti pour satisfaire aux exigences particulières de cheminement imposées
- Fin du délai imparti pour effectuer les corrections majeures demandées et pour déposer, avec l'autorisation écrite de la direction de recherche ou de la tutrice, du tuteur, la version révisée du travail de recherche
- Défaut d'avoir choisi ou d'avoir fait approuver, dans le délai prescrit, son choix de direction de recherche (directrice, directeur ou codirectrice, codirecteur) ou de tutrice, tuteur, selon le cas
- Défaut d'avoir fait approuver son sujet de recherche dans le délai prescrit
- Commission d'une infraction de nature académique
- Autre (préciser) : _____

Signature de la présidente, du président du SCAE

Date

Signature de la doyenne, du doyen, *lorsque requise*

Date

Toutes les personnes impliquées dans une demande d'exclusion sont priées de prendre connaissance du texte intégral du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs à l'adresse Internet suivante : www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf.

Le tableau suivant n'est donné qu'à titre d'aide-mémoire.

TYPE DE PROGRAMME	DOCTORAT	MAÎTRISE	DESS PROGRAMME COURT
MOTIF D'EXCLUSION			
Moyenne cumulative < 2,70	Article 10.3.4.b.	Article 10.3.4.b.	Article 10.3.4.b.
Échec à plus d'une activité : <ul style="list-style-type: none"> • lors de la reprise d'une activité • dans plus d'une activité 	Article 10.3.4.c. Article 10.3.4.d.	Article 10.3.4.c. Article 10.3.4.d.	Article 10.3.4.c. Article 10.3.4.d.
Échec à « projet de [type de travail de recherche] » ou l'équivalent	Thèse ou essai doctoral Article 10.3.4.e.	Mémoire ou essai Article 10.3.4.e.	Rapport, essai ou autre Article 10.3.4.e.
Rejet du travail de recherche	Thèse ou essai doctoral Article 10.3.4.g. ou f.	Mémoire ou essai Article 10.3.4.f.	Rapport ou essai Article 10.3.4.f.
Fin du délai pour satisfaire aux exigences particulières de cheminement imposées ou désistement du programme selon l'article 4.13	Article 10.3.4.a.	Article 10.3.4.a.	Article 10.3.4.a.
Défaut d'avoir fait approuver son choix de direction de recherche ou de tutrice, de tuteur	Article 8.1.4.2.2.	Article 7.1.4.3.2.	<i>Non précisé</i> , mais l'article 6.3.1. spécifie : «La procédure à suivre... est définie par le comité de programme»
Défaut d'avoir fait approuver son sujet de recherche	Article 8.1.4.4.	Article 7.1.4.5.	<i>Non précisé</i> , mais l'article 6.3.2. spécifie : «selon la procédure en vigueur dans le programme»
Défaut d'inscription à un trimestre	Article 4.4.	Article 4.4.	Article 4.4.
Expiration de la durée maximale des études autorisée	Articles 8.1.3 et 4.8.1. ou 4.8.3.	Articles 7.1.3 et 4.8.1. ou 4.8.3.	Articles 6.1.1.3 ou 6.1.2.3. ou 6.2.3., selon le cas, et 4.8.1. ou 4.8.3.
Commission d'une infraction de nature académique	Articles 8.3.2.1.4. ou 6.6.5. et Règlement no 18	Articles 7.3.2.1.4. ou 6.6.5. et Règlement no 18	Article 6.6.5. et Règlement no 18